Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le
ID : 013-211300371-20220929-DCM_2022_6_2-BF

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2022_6_2

Objet : Décision modificative n°3 au BP 2022

VOTE

26 voix POUR – 3 ABSTENTIONS de M. CRUZ – Mme DAHMAN – M. SARDA

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 29 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le trois du mois de mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaient présents à cette assemblée : Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de

Absents excusés donnant pouvoir :
Mme Chantal GARCIA à M. Joël YERPEZ
Mme Marie-Aude MESTRE à M. Denis PALMERINI
Mme Marie-Laure GIORSETTI à Mme Carine WECKERLIN
Mme Nathalie CLAUZEL à Mme Myriam SEILER
Mme Christine VALLET à Mme Silvia BARATA
M. Charly BARBAROUX à M. Michel MORGANTE

Secrétaire de la séance : Mme Myriam SEILER

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le
ID : 013-211300371-20220929-DCM_2022_6_2-BF

Décision modificative n° 3 du budget primitif 2022

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de réajuster les prévisions, en dépenses et en recettes, du budget primitif 2022, suivant le tableau annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à effectuer les mouvements décrits ci-après.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

APPROUVE les mouvements de la section de fonctionnement et d'investissement tels que décrits ci-après.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Olivier GUIGOU

La secrétaire de séance

Myriam SEILER